HITECHPROS

Société anonyme au capital de 730.434,40 euros Siège social : 15/17 boulevard du Général de Gaulle – 92120 Montrouge 440 280 162 RCS Nanterre

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués, conformément à la loi et aux statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du Conseil d'administration et présentation par le Conseil des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.
- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.
- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Fixation du dividende,
- Sous réserve de l'approbation de la résolution relative à la fixation du dividende, distribution de la prime d'émission à hauteur de 0,46 euro par action,
- Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce,
- Nomination de Mr Thierry Marin en qualité de nouvel administrateur,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Nous vous rappelons que le présent rapport, le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 (Article L.232-6 du Code de Commerce)

1.1.1 Evolution de l'activité au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012

Nous vous rappelons que le business model de la Société s'organise autour de deux activités :

- a) Les abonnements au site, et
- b) L'intermédiation du service Staffing.
- a) la Bourse des Services Informatiques met en relation les acteurs du secteur informatique : Directions des Systèmes d'Information (DSI), Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII), les Centres de Formation, les Informaticiens Indépendants et les Editeurs de Logiciels. Les sociétés abonnées peuvent se connecter sur le site pour consulter les annonces et déposer leurs propositions et demandes. Cette activité représente 20 % du chiffre d'affaires.
- b) le service Staffing permet aux directeurs des systèmes d'information de trouver le profil adapté à leur besoin. Les consultants Staffing présélectionnent les candidats pour présenter les meilleurs au client final.
 Cette activité représente 79 % du chiffre d'affaires.

Chacune de ces activités puise sa solidité et sa légitimité dans l'autre. En effet, une augmentation du nombre d'acteurs ayant accès à la Bourse des Inter-Contrats a pour conséquence une meilleure réactivité et efficacité du service Hitechpros Staffing. De la même manière, une augmentation du nombre d'appels d'offres des directions informatiques est favorable aux SSII membres en recherche d'affaires nouvelles.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 12 963 787,33 € contre 14.493.321,06 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 10,5 %.

Elle a vu son service d'intermédiation (service 'Staffing') subir le ralentissement économique conjoncturel. Cette offre, qui permet aux clients finaux de trouver des ressources pour leurs besoins informatiques, a subi la crise économique. Elle affiche sur l'exercice 2012 une baisse de 14 %.

En revanche, il convient de noter que la Bourse des Services Informatiques, l'activité d'origine d'HITECHPROS qui fonctionne par un système d'abonnements au site internet, affiche quant à elle, sur cet exercice 2012, une croissance significative avec des ventes en hausse de plus de 7 %. Cette offre, à destination des acteurs fournisseurs de prestations intellectuelles informatiques (SSII, Informaticiens Indépendants, Centres de Formation, Editeurs de Logiciels) leur permet notamment de développer leur business et d'optimiser leur taux d'inter-contrats.

HITECHPROS exerce son activité sur le marché des logiciels et services informatiques estimé à plus de 40 milliards d'euros par le Syntec.

Par ailleurs, en ce qui concerne les résultats, la Société affiche un résultat d'exploitation en hausse de 4 % avec une marge opérationnelle qui gagne 150 points de base et passe à 10,8 %. Cette

amélioration de la marge a été possible grâce à un effort sur les coûts et à un effet mix favorable (la partie abonnements, l'activité la plus rentable, ayant vu sa part dans le chiffre d'affaires remonter en 2012 avec + 327 points de base).

1.1.2 Progrès réalisés – difficultés rencontrées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012

Durant l'exercice 2012, la Société a maintenu une démarche commerciale active en présentant ses services et son modèle à de nouveaux clients et en étendant son activité, chez les clients existants, sur l'ensemble des départements informatiques. Cependant, en raison d'un contexte économique particulièrement malmené, Hitechpros a vu son chiffre d'affaires diminuer de 10,5 % sur l'exercice.

1.1.3 Autre événement important survenu u cours de l'exercice 2012

Il est rappelé que par suite de l'attribution de votes doubles le 24 septembre 2011 à la société HTP Manager (513 000 448 RCS Nanterre) regroupant l'intégralité des participations des managers de la Société, HTP Manager a, conformément aux dispositions des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF, déposé auprès de l'AMF une offre publique d'achat simplifiée portant sur l'intégralité des actions Hitechpros non détenues à cette époque par HTP Manager.

Cette offre publique a été ouverte du 12 avril au 3 mai 2012.

Par suite de la réalisation de l'offre publique, HTP Manager détient 1.395.537 actions (contre 908.766 avant l'offre) représentant 1.496.031 droits de vote¹ soit 76,42 % du capital et 60,07 % des droits de vote.

1.2 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L225-100, alinéa 3 du Code de commerce, que la Société, étant donné son business model et le marché sur lequel elle intervient, n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes particuliers. Le ralentissement de l'économie et notamment du marché informatique constituent le principal risque auquel la Société doit faire face. La situation financière est particulièrement saine puisque la Société n'a aucun emprunt au 31 décembre 2012.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, le 1^{er}, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs ont représentés respectivement 3 %, 12 % et 20 % des achats de sous-traitance.

La Société n'est pas dépendante d'un client ou d'un groupe de clients puisque sur l'exercice 2012, le 1^{er}, les 5 premiers et les 10 premiers clients ont représentés respectivement 10 %, 32 % et 44 % du chiffre d'affaires total.

1.3 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

Néant

-

¹ Après déduction des 552 818 droits de vote faisant l'objet d'une privation en application de l'article L. 233-14 du code de commerce.

1.4 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

En ce qui concerne l'activité, les perspectives de croissance pour 2013 sont incertaines. La Société a constaté une poursuite du ralentissement de la croissance sur le premier trimestre 2013 qui devrait s'afficher en nette baisse au regard d'un effet de base important (le début de l'exercice 2012 ayant été positif). La Direction préfère donc ne pas s'avancer sur un objectif de chiffre d'affaires mais se fixe le maintien d'une marge opérationnelle supérieure à 10 %.

La Direction maintient son orientation stratégique de croissance organique et poursuit sa politique de recrutement de nouveaux commerciaux afin de pouvoir élargir sa part de marché sur les besoins auxquels répond son offre Staffing.

1.5 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

non parvenues : 204.226,12 euros échues entre le 1^{er} et le 15 janvier 2013 : 407.459,08 euros échues entre le 16 et le 31 janvier 2013 : 604.456,53 euros échues entre le 1^{er} et le 28 février 2013 : 522.327,24 euros échues après le 1^{er} mars 2013 : 18.405,29 euros

1.6 Informations financières et non financières

Conformément aux articles L225-100 alinéas 3 à 6 du Code commerce, nous devons vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment au paragraphe 2.2 ci-après.

1.7 Activités en matière de recherche et de développement (Articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce)

Néant

1.8 Activités polluantes ou à risques (Article L.225-102-2 du Code de Commerce)

Néant

II. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS 2012 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons maintenant d'examiner les comptes annuels retraçant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

2.1 Compte de résultat

La Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 12 963 787,33 euros contre un chiffre d'affaires de 14.493.321,06 euros l'exercice précédent, représentant une baisse de 10,5 %.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13 008 098,08 euros contre 14.545.398,06 euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 11 606 171, 71 euros contre 13.201.324,82 euros l'exercice précédent.

L'effectif moyen est passé de 18 personnes en 2011 à 19 personnes en 2012.

Le résultat d'exploitation enregistre une amélioration puisqu'il s'établit à 1 401 926,37 euros contre 1.344.073,24 euros l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier qui s'élève à 93 202,94 euros et du résultat exceptionnel de (198 738,84) euros, qui correspond essentiellement à des provisions mises en place suite à des litiges prud'homaux, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 824 553,47 euros en recul par rapport au bénéfice de 2011 qui s'établissait à 897.259,97 euros.

L'entreprise dégage pour l'exercice 2012 une marge d'exploitation de 10,8 % en hausse de 150 points par rapport à la marge de l'année dernière ainsi qu'une marge nette de 6,4 %.

2.2 Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 217.170,89 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 119.338,88 euros.

Le poste immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 143.590,38 euros. Aucune provision n'a été comptabilisée sur ce poste.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 7.092.280,84 euros comprenant des charges constatées d'avance pour 84.129,03 euros et une trésorerie de 4.756.689,72 euros (comprenant des intérêts courus à recevoir de 68.247,44 euros).

Passif

Le capital social, les primes d'émission et de fusion et la réserve légale sont demeurés inchangés et s'élèvent respectivement à 730.434,40 euros, 2.950.376,95 euros et 73.043,44 euros.

Le compte de report à nouveau est créditeur à hauteur de 161.533,84 euros.

Avec un résultat positif de 824.553,47 euros, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 4.739.942,10 euros au 31 décembre 2012.

Une provision pour risque de 204.221 euros a été constituée en raison de litiges prud'homaux non encore soldés à la fin de l'exercice.

Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le poste Dettes s'élève à la somme de 2.628.217,89 euros (contre 3.202.135,20 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour :
- de dettes fiscales et sociales pour :
- de produits constatés d'avance pour :
- autres dettes pour :
1.756.874,26 €
582.285,97 €
275.082,40 €
- autres dettes pour :
13.975,26 €

La Société ne connaît aucun endettement et sa trésorerie est excédentaire de plus de 4,7 millions d'euros.

2.3 Montant des charges et dépenses non déductible (articles 39-4 et 223 quater du code général des impôts)

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des impôts, nous vous indiquons que le montant des dépenses ou charges non déductibles fiscalement en vertu de l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève à 85.959 euros.

2.4 Proposition d'affectation du résultat

Il est rappelé que le montant du capital s'élevant à 730.434,40 euros et le montant de réserve légale s'élevant à 73.043, cette dernière est intégralement dotée.

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 824.553,47 euros et le report à nouveau bénéficiaire s'élevant à 161.533,84 euros, il convient de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 986.087,31 euros.

Il vous est proposé de verser, à titre de dividende, l'intégralité du bénéfice distribuable, soit 986.087,31 euros, représentant un dividende de 0,54000047642 euro par action. Le versement de ce dividende serait réalisé entre le 14 juin et le 30 septembre 2013 au plus tard.

Ce montant serait imputé:

- sur l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; et
- pour le solde, soit 161 533,84 euros, sur le compte report à nouveau qui serait totalement soldé.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 753 854,79 euros, pour un capital social de 730.434,40 euros.

2.5 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital	Dividende par action (euros)
31/12/2011	1.826.086	0,73
31/12/2010	1.826.086	0,35
31/12/2009	1.826.086	1,00

2.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. PROPOSITION DE REMBOURSEMENT DE LA PRIME D'EMISSION A HAUTEUR DE 0,46 EURO PAR ACTION

Considérant que la Société dispose depuis plusieurs années d'une trésorerie largement excédentaire, qu'elle présente toujours un endettement financier nul et un modèle économique fortement générateur de cash-flow, il vous est proposé de procéder à un remboursement de la prime d'émission à hauteur de 0,46 euro par action représentant un montant global de 839.999,56 euros.

La prime d'émission passera alors de 2 883 512,72 euros à 2 043 513,16 euros.

Ce remboursement serait réalisé sous condition suspensive de l'approbation par votre assemblée de l'affectation du résultat tel que proposé au paragraphe 2.4 ci-dessus.

En effet, il vous est précisé que si l'intégralité du bénéfice et des réserves (l'exception de la réserve légale visée à l'article L. 232-10 du code de commerce) ont été auparavant intégralement répartis comme cela vous est proposé au paragraphe 2.4 ci-dessus, le remboursement de la prime d'émission présentera le caractère d'un remboursement d'apport et ne sera donc pas considéré comme du revenu distribué (art. 112 1° du CGI).

IV. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

V. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

5.1 Direction générale de la Société

Nous vous rappelons que la Société est dirigée par Monsieur Rachid Kbiri Alaoui en qualité de Président directeur général, assisté de Monsieur Ebrahim Sammour en qualité de directeur général délégué.

5.2 Mandat des administrateurs –Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration de la Société est composé des quatre administrateurs suivants dont les mandats arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à tenir en 2018:

- Monsieur Rachid Kbiri Alaoui
- Monsieur Ebrahim Sammour
- Monsieur Denis Piroard
- Monsieur Patrice Deyglun.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat	Fonction exercée au sein de la Société	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Rachid Kbiri Alaoui	23/10/2006	Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017	Président directeur général	Gérant de Hitechliberty Directeur général d'HTP Manager
Ebrahim Sammour	14/12/2007	Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur et directeur général délégué	Président de HTP Manager Président de AMBC Invest Gérant de Immosens Co-gérant de Hitechliberty
Denis Piroard	23/10/2006	Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur	Gérant de DPA
Patrice Deyglun	23/10/2006	Assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur	PDG de Orence SA (Maroc) Gérant SARL Pluridéveloppement (Luxembourg) Gérant SARL Span (Luxembourg) Administrateur Lellig Immo SA (Luxembourg) Administrateur gérant SARL Thelo (Luxembourg) Administrateur ANTIUM SA (Luxembourg)

5.3 Proposition de nomination d'un nouvel administrateur

Il vous est proposé de procéder à la nomination de Mr Thierry Marin en qualité de nouvel administrateur.

De par son expérience au sein de la Banque Martin Maurel, Mr Thierry Marin permettra à la Société de bénéficier de ses conseils avisés, notamment dans l'accompagnement de tout choix ou orientation stratégique en matière d'opération financière mais également de bénéficier de sa formation et de ses implications personnelles pour tout sujet plus général de gestion d'entreprise.

Il est rappelé que les titres de la Société n'étant pas cotés sur le marché réglementé, elle n'est pas tenue par les dispositions de l'article 5 de la loi de janvier 2011 imposant la nomination d'au moins un administrateur femme lorsque le conseil est exclusivement composé d'hommes.

Conformément aux stipulations des statuts de la Société, Mr Thierry Marin serait nommé pour une durée de 6 ans qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et se tenant au cours de l'année 2019.

Conformément aux dispositions de l'article R225-83 5° du Code de commerce, un curriculum vitae de Mr Marin est à disposition des actionnaires.

Cette nomination porterait à cinq (5) membres le nombre d'administrateurs composant votre Conseil d'administration parmi lesquels deux (2) membres répondent aux critères d'administrateurs indépendants (i.e : Denis Piroard et Patrice Deyglun).

4.4 Commissaire aux comptes

Nous vous précisons que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ne sont pas arrivés à expiration.

VI. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE

6.1 Composition du capital social

Au cours de l'exercice 2012, le capital social est demeuré inchangé. Il s'élève à 730.434,40 euros et est composé de 1.826.086 actions de 0,40 euro de valeur nominale chacune.

6.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ciaprès l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
HTP MANAGER*	1 395 537	76,42 %	60,07 % ²
UFG LFP	95 758	5,2 %	5,2 %

^{*}dont le capital est détenu à 48,9 % par Monsieur Kbiri Alaoui et 48,9 % par AMBC Invest (holding personnelle de Monsieur Sammour)

6.3 Autocontrôle

La Société ne détient aucune action en autocontrôle.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

7.1 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la Société, y compris les sociétés étrangères

Conformément aux dispositions de l'article L233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société détient 100 % du capital de la société Hitechliberty, société à responsabilité limitée. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.364.850,22 euros et un bénéfice de 23.746 euros.

Cette société ne détient aucune participation dans la Société.

7.2 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prises de contrôle de telles Sociétés (articles 1.223-6 et 1.247-1 du code de commerce)

Néant

VIII. LISTE DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS CONFEREES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

IX. PARTICIPATION DES SALARIES

9.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2012, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

² Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

9.2 Options de souscription/d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, votre Conseil vous informe dans son rapport spécial des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-177 à L225-186 du code de commerce concernant les options de souscription et d'achat d'actions.

9.3 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 du code de commerce, votre Conseil vous informe dans son rapport spécial des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 du code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites.

X. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du code de commerce, nous vous indiquons cidessous les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de la Société.

La Société n'ayant pas attribué de nouvelles actions gratuites, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'achat d'actions au cours de l'exercice 2012.

XI. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Depuis, le 1^{er} janvier 2012, 557.297 titres ont été échangés.

Le titre qui cotait 4,75 euros au début de l'exercice est passé à 5,64 euros en fin d'exercice, soit une hausse de 19 %.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 4,76 euros le 2 janvier 2012 et le cours le plus haut à 7,7 euros le 13 juin 2012.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2012 ressortait à 10.299.125 euros.

XII. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.

A l'exception de l'opération figurant ci-dessous, aucun des administrateurs ou personnes assimilées n'a procédé à des opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions de la Société pour un montant cumulé supérieur à 5.000 euros.

Monsieur Rachid Kbiri Alaoui, président directeur général de la Société est associé et dirigeant de la société HTP Manager qui regroupe l'intégralité des participations détenues par les managers dans le capital de la Société. La détention d'actions Hitechpros est le seul actif de la société HTP Manager.

Monsieur Rachid Kbiri Alaoui a procédé à la cession d'actions HTP Manager (société holding non cotée) dans le cadre d'une opération de réduction de capital de HTP Manager par rachat de ses propres actions.

Le montant de la cession s'est élevé à 292.928.,8 €.

Cette opération a été régulièrement déclarée à l'Autorité des marchés financiers.

ANNEXE A : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
					_
Capital en fin d'exercice					
Capital social	730,434.40	730,434.40	730,434.40	730,434.40	730,434,40
Nombre d'actions ordinaires	1,826,086	1,826,086	1,826,086	1,826,086	1,826,086
Opérations et résultat					
	11,647,591.30				
Chiffre d'affaires (H.T.)		10,528,654.94	12,602,892.65	14.493.321,06	12,963,787.33
Réslt av. impôts, participation, dot° aux amorts et					
prov	1,934,957.38	337.773,92	1,432,026.90	1.455.565,11	1,523,890
Impâta aur lag hánáfiaga	484,547.00	272 000 00	40E 404	491.706	474 027
Impôts sur les bénéfices Réslt ap. impôts, participation, dot° aux amorts et		272,098.00	485,484	491.706	471,837
prov	902,858.70	457,899.53	871,575.90	897.259,97	824,553.47
Résultat par action	302,000.70	407,000.00	07 1,07 0.00	007.200,07	024,000.47
Réslt après impôts, part°, avant dot° aux amorts et					
prov	0.79	0.04	0.52	0,53	0.58
	0.49			·	
Réslt après impôts, part°, dot° aux amorts et prov		0.25	0.48	0,49	0.45
Dividende attribué	0.40	1	0,35		
Personnel					
Effectif moyen des salariés	28	26	22	18	19
Montant de la masse salariale	1,349,462.42	1.581.501,69	1,592,652.90	1.831.498,90	1.578.323,75

ANNEXE B : Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Date de l'assemblée ayant conféré l'autorisation ou la délégation	Objet	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
30 avril 2010	Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	30 juin 2013	Le conseil d'administration n'a jamais utilisé cette délégation
30 avril 2010	Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre	30 juin 2013	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2012